



CICM – SEANCE PLENIERE DU 28.05.2026 : EN BREF

La Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM) a tenu sa première séance plénière le 28 mai 2026 à La Chaux-de-Fonds, marquant l'ouverture de la nouvelle législature 2026-2029 et présidée par Madame Marlène Lanthemann, élue récemment à la présidence de la commission.

Un tour de table a permis aux membres de se présenter et de prendre connaissance de la nouvelle composition de la commission, représentative des milieux institutionnels, associatifs, économiques et des collectivités migrantes.

Ensuite, le Bureau de la commission a été constitué afin d'assurer la coordination des travaux, la préparation des séances plénières et le suivi des groupes de travail.

Les discussions ont par la suite porté sur le rapport de législature 2022–2025, récemment traité par le Grand Conseil. Ce rapport présente le bilan des activités de la CICM durant la période écoulée, notamment dans les domaines de la formation, de l'intégration et de la lutte contre les discriminations. Il définit également les priorités pour la période 2026–2029, en particulier la formation et la validation des acquis de l'expérience, la prévention du racisme dans les écoles et les lieux de formation, ainsi que les enjeux liés à la politique du personnel de l'État et au fonctionnement interne de la commission. Le Conseil d'État a, pour sa part, répondu aux recommandations formulées par la CICM en les acceptant dans leur principe.

Une partie de la séance a été également consacrée à l'organisation des groupes de travail pour la nouvelle législature, considérés comme un élément central du fonctionnement de la commission. Les deux groupes thématiques existants, consacrés à l'« accès aux soins » et à l'« éducation », ont été reconduits et appelés à poursuivre leurs travaux.

Par ailleurs, les membres ont insisté sur la nécessité de renforcer l'implication des acteurs de terrain, des associations et des experts externes, afin d'enrichir les réflexions et d'assurer un meilleur ancrage des travaux dans les réalités concrètes du terrain.

La CICM réaffirme, à l'issue de cette séance, sa volonté de poursuivre et de renforcer ses travaux en faveur de l'intégration et de la cohésion multiculturelle dans le canton de Neuchâtel.

